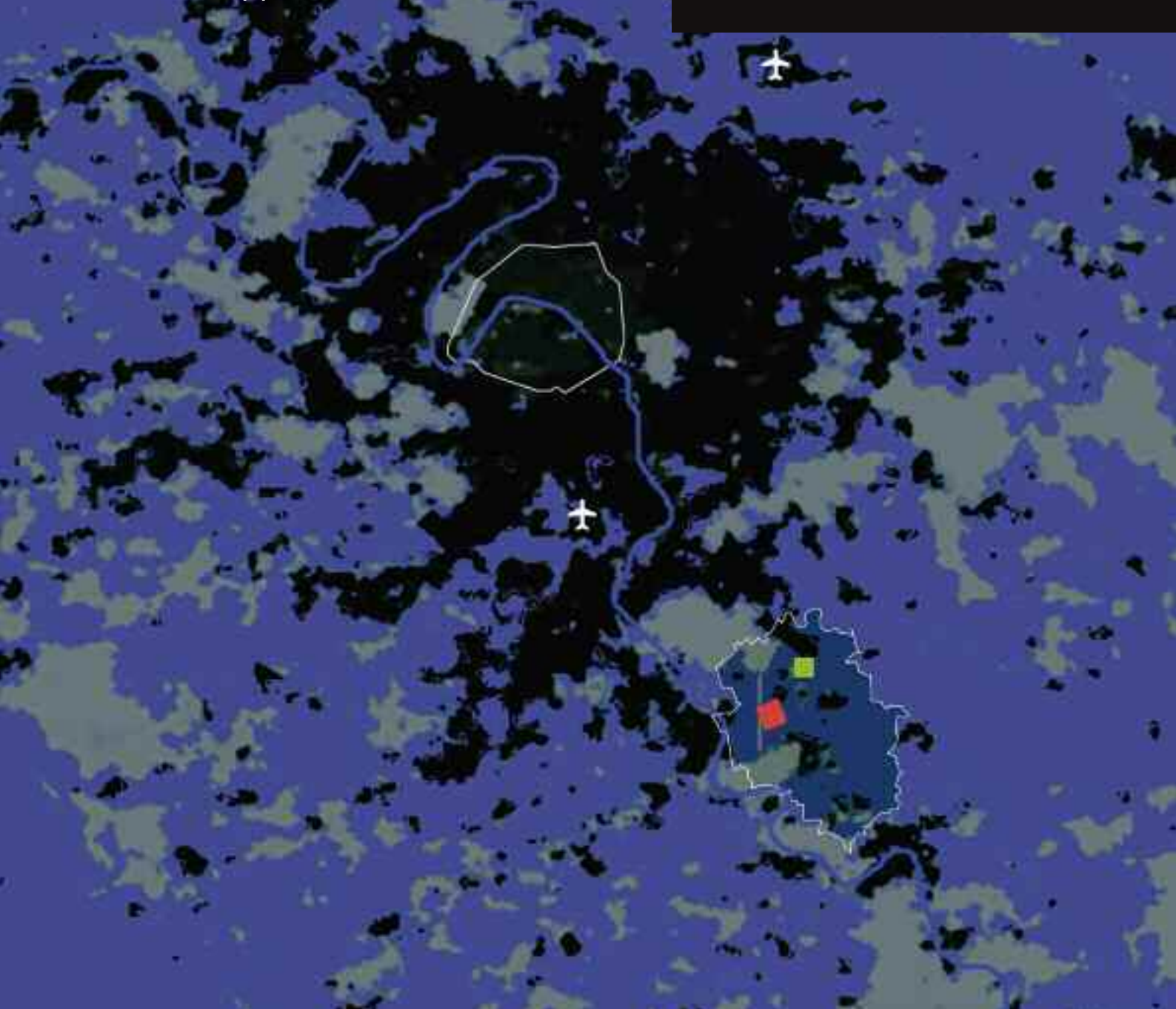


L'Ecopôle de

Site pilote en Ile-de-France pour
le développement des éco-activités

Sénart



Développé sur 3 communes, l'Ecopôle représente un ensemble fonctionnel de 300 hectares, avec 2 nouveaux parcs d'activités qui s'appuient sur le parc existant de Chanteloup.





Sénart s'engage dans la diversification de son économie

Le secteur des éco-activités en pleine croissance depuis plusieurs années (+ de 10% en moyenne par an) est générateur d'emplois (370 000 emplois en janvier 2007) et le taux de croissance de ce secteur économique est élevé, tant dans les filières traditionnelles (eau, déchets) que dans les filières innovantes telles les énergies renouvelables, la récupération, etc.

En 2005, la dépense globale pour l'environnement s'est élevée à 35,2 milliards d'euros au niveau national, en augmentation de 5,5 % par rapport à l'année précédente. Sa part dans le produit intérieur brut continue également de s'accroître : 3,4% en 2005 contre 1,4% en 1990.

Très active depuis quelques années dans la diversification de son économie, Sénart parie sur ces nouvelles filières, marquant ainsi son engagement pour un développement économique « durable ». Dans une première phase, les acteurs du développement économique de Sénart prévoient la création de près de 3 000 emplois générés par des activités qui font preuve à la fois d'une responsabilité environnementale, sociale et économique.

L'Ecopôle, projet ambitieux inscrit dans la politique d'Eco-région

Site pilote, soutenu par l'Etat, et inscrit dans la politique d'Eco-région, l'Ecopôle de Sénart se développe sur 3 communes. C'est un ensemble fonctionnel de 300 hectares, qui comptera plusieurs parcs d'activités. La création d'un comité de pilotage en 2005 a formalisé le lancement officiel du projet avec le soutien et la participation de nombreux acteurs. En 2006, le conseil d'administration de l'EPA Sénart a délibéré pour la concertation préalable à la création de 2 nouvelles zones d'aménagement concerté (ZAC) : les Portes de Sénart et le Charme, cœur de l'Ecopôle. Prochainement, le conseil délibèrera sur la création-réalisation de ces deux ZAC.

Ecopôle de Sénart, repères

- ◆ Situé à 35 km de Paris
- ◆ De part et d'autre de la Francilienne, sur les communes de Combs-la-Ville, Lieusaint et Moissy-Cramayel
- ◆ Desservi directement par un échangeur de la Francilienne, à 900 m de la gare RER de Lieusaint-Moissy
- ◆ 300 ha dont 70 ha d'espaces verts et naturels
- ◆ Les 2 nouveaux sites des Portes de Sénart et du Charme offriront au total plus de 70 hectares cessibles pour les éco-activités permettant la réalisation de 400 000 m² de SHON

5 objectifs majeurs

- ◆ performance énergétique
- ◆ respect de l'environnement
- ◆ mutualisation de moyens et de services
- ◆ création d'un centre de ressources-plateforme technologique
- ◆ valorisation de l'image des entreprises

Un projet soutenu par l'Etat, les collectivités locales et les agences techniques.

Le projet d'ECOPOLE est porté par le Conseil Régional d'Ile-de-France, son Agence Régionale de Développement (ARD), son Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), le Conseil Général de Seine-et-Marne et son Agence de Développement Economique et la CCI 77.



Un projet répondant aux attentes des entreprises et des acteurs locaux

Des services adaptés permettront de faciliter la vie de l'entreprise et de ses salariés sur les parcs d'activités de l'Ecopôle.

Nos objectifs :

- ◆ permettre un développement économique performant de l'entreprise,
- ◆ limiter les impacts sur l'environnement,
- ◆ permettre une accessibilité rapide au site en favorisant les déplacements durables et efficaces,
- ◆ mettre en place une dynamique de réseau, autour d'un centre de ressources et de formation.

Les projets et services en cours de définition :

- ◆ mise en place d'une offre immobilière adaptée, en particulier pour les jeunes entreprises innovantes souhaitant s'implanter à Sénart, et les entreprises du secteur de la construction durable et de l'énergie,
- ◆ mutualisation de l'entretien des parcs,
- ◆ un restaurant d'entreprise et une crèche pourraient être mis à disposition de tous les salariés de l'Ecopôle par Prologis, principal opérateur du parc de Chanteloup,
- ◆ offre énergétique compétitive et respectueuse de l'environnement.

Une démarche exemplaire pour le premier Ecopôle d'Ile-de-France

Pour la réalisation de ce parc d'activités qu'elle souhaite exemplaire, la ville nouvelle s'est donnée des objectifs ambitieux, et a conduit différentes études afin d'aboutir à un projet qui intègre dans sa conception, sa mise en œuvre et sa gestion, les objectifs du développement durable.



Développé sur trois communes, l'Ecopôle représente un ensemble fonctionnel de 300 hectares, avec 2 nouveaux parcs d'activités qui s'appuient sur le parc existant de Chanteloup.



Au nord de la Francilienne, le parc des Portes de Sénart et au sud, les parcs de Chanteloup et du Charme.



Un site prioritairement dédié aux éco-activités publiques et privées



Jean-Pierre DUFAY,
directeur général
de l'Epa Sénart :

« Nous avons engagé la création des deux nouveaux parcs d'activités du Charme et des portes de Sénart, et affiné les orientations économiques pour l'ECOPOLE de Sénart. Les activités que nous implanterons doivent être complémentaires des projets d'autres sites régionaux, nous travaillons dans ce sens avec nos partenaires. Un travail de mise en réseau des éco-entreprises locales est amorcé. Le principe d'un partenariat sur les filières

de valorisation de la biomasse a été acté avec la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne. Par ailleurs, nous prescrivons la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables dans l'habitat et l'immobilier d'activités, avec l'ensemble de nos partenaires. Pour preuve, la mise en place de la certification Habitat et Environnement des logements, la création à partir de 2008 d'un éco-quartier à Sénart, ou encore l'application de la nouvelle charte de développement durable des parcs d'activités. Rappelons que 900 habitations sont construites chaque année sur notre territoire, et que la ville nouvelle développe actuellement plus d'une douzaine de nouveaux parcs d'activités, ce qui représente un vaste champs d'application pour tous les opérateurs. »

Une dimension européenne

L'ECOPOLE s'inscrit dans un projet européen piloté par le SAN de Sénart : ENCOURAGE, visant en particulier à mieux prendre en compte l'environnement dans les parcs d'activités.



Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart.

Aménagement et services sur l'Ecopôle

Thématique	Niveau de faisabilité*
Energie	
• Fourniture d'énergie par réseau de chaleur biomasse (bois ou céréales) ou	+
• Fourniture d'énergie par géothermie basse énergie	+
• Bâtiments Haute Performance Energétique	++
• Production d'énergie solaire sur site	+
Mobilité	
• Transport en commun en site propre desservant le site	+/-
• Navette vers les deux gares du RER D	+
• Mise à disposition de vélos et véhicules propres sur le site, et en connexion avec les deux gares du RER D	+
Biodiversité-Aménités	
• Aménagement écologique du site de la Motte (ZNIEFF)	+++
• Plantation de 10 000 arbres	+++
• Observatoire de l'environnement	+
Gestion des eaux de pluie	
• Noues de drainage, bassins d'agrément	+
Ambiance sonore	
• Merlons de protection phonique	+++
Services aux entreprises	
• Réseau très haut débit	+++
• Mutualisation de l'entretien des espaces extérieurs	++
Services aux salariés du parc de Chanteloup	
• Restauration	+++
• Crèche	+++
Services	
• Places réservées pour les éco-activités dans la pépinière et dans le futur hôtel d'entreprise de Sénart en partenariat avec le SAN	++
Eco-responsabilité	
• Charte de développement durable des parcs d'activités	+++
Formation et mise en réseau	
• Centre de ressources éco-activités (formation et plateforme de collaboration)	++
Aides économiques	
• Aides aux éco-entreprises innovantes	++

* Niveau de faisabilité.

Le degré de faisabilité est estimé en fonction des différents aspects technico-économiques mis en évidence lors des études préalables. Il ne préjuge cependant pas des options qui seront retenues, mais présente un état des réflexions en cours.



Une charte valorisant les entreprises éco-responsables

Depuis 1999, l'environnement est une préoccupation majeure dans l'aménagement des nouveaux parcs d'activités de Sénart, avec la Charte de Qualité Environnementale qui évolue actuellement vers une charte de Développement Durable des Parcs d'activités.

Samada, filiale du groupe Monoprix, a implanté l'une de ses activités logistiques sur le parc de la Borne Blanche (Parisud 6) à Combs-la-Ville. Ici encore, le respect du cahier des charges QE : tri sélectif des déchets et des cartons, gestion des eaux.



Samada : les bâtiments ont fait l'objet d'une recherche architecturale poussée, dans un souci d'esthétisme et de respect de l'environnement.

Les Etablissements **Martinenq Imprimerie** ont souhaité installer une unité de production « propre », répondant aux normes environnementales en vigueur : certification ISO 9001 et obtention de la marque Imprim'Vert. Le respect de l'environnement est une préoccupation forte de cet imprimeur, qui a mis en place des systèmes de collecte et de traitement des déchets agréés et de recyclage des eaux de mouillage.

Prologis, implanté sur le parc de Chanteloup, à Moissy-Cramayel, a signé la charte QE, applicable à l'ensemble de son site de 250 000 m². Aujourd'hui, 10 000 m² de toiture intègrent des capteurs photovoltaïques pour une production de 446 kWc.



Les bâtiments Prologis couverts par 10 000 m² de capteurs photovoltaïques.



Martinenq Imprimerie – Parc du Levant.

Sénart, territoire d'accueil des éco-activités

Demain sur l'Ecopôle, et dès aujourd'hui sur un des parcs en développement ou dans la pépinière, venez rejoindre les éco-activités Sénartaises, parmi elles* :

- ◆ SOLEOS, VIESSMANN, SOFATH, CARDONNEL INGENIERIE, CEMM'THOME, domaine de l'énergie.
- ◆ AREAL, gestion technique des bâtiments et des installations.
- ◆ HYDRATEC, eau assainissement.
- ◆ SOLUTIONS CARTON, éco-conception des emballages.
- ◆ AB CARTOUCHES, valorisation des déchets.
- ◆ ATF, SCH, valorisation des D3E.
- ◆ PUTZMEISTER France, équipement des éco-activités et du BTP.

* Liste non exhaustive.

Sénart en chiffres



2 750 entreprises
33 000 emplois
20 parcs d'activités
1 500 à 2 000 nouveaux
emplois par an



1 centre universitaire
2 000 étudiants
63 établissements
24 600 élèves scolarisés



10 communes en Essonne et
en Seine-et-Marne

110 000 habitants (RC 2006)
dont un 1/3 ont moins de
20 ans

38 000 logements

Près de 2 500 nouveaux
habitants par an

75% d'espaces verts
et naturels

3 forêts

170 km de pistes cyclables

60 plans d'eau

Venir à Sénart



Réseaux autoroutiers

Francilienne (N104) et A5 se connectent aux grands axes autoroutiers nationaux : A6, A10, A4, A1.

RER - Ligne D

Le RER D dessert 4 gares à Sénart. Connexion directe avec la gare de Lyon et Châtelet-les-Halles en 35 mn et 39 mn.

Bus

32 lignes de bus dont 13 desservent tous les parcs d'activités depuis les gares RER.

Liaisons directes vers Massy (gare TGV), Evry et Melun.

Voie fluviale

Sénart est à 5 mn du port de Corbeil, par la Francilienne.

Aéroports

Accès à Orly en 20 mn et Roissy en 40 mn.

Aérodrome

Accès à Melun-Villaroche en 5 mn.

Liaison à très haut débit

Un réseau très haut débit se déploie sur tous les nouveaux parcs d'activités.



ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILLE NOUVELLE DE SÉNART

LA GRANGE LA PRÉVÔTÉ
77547 SAVIGNY-LE-TEMPLE CEDEX
TÉL. 01 64 10 15 15 - FAX 01 64 10 15 16
www.epa-senart.fr